Morbihan

1, rue du Général de Gaulle
56680 PLOUHINEC

COMMUNE DE PLOUHINEC

ASSAINISSEMENT PLUVIAL

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

PLANCHE « ZONE D'ACTIVITES »

NOM DU FICHIER :
841088-804-ETU-PG-1-028-A.pdf
ECHELLE : 1 / 2 000

Cabinet BOURGOIS
Groupe MERLIN

SIEGE
CABINET BOURGOIS
3, rue des Tisserands – CS 96838 BETTON
35768 SAINT GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.23.84.84
Fax : 02.99.23.84.70
Email : cabinet-bourgois@cabinet-bourgois.fr

IMPLANTATION LOCALE
CABINET BOURGOIS
Z.I. du Prat
1, rue Alain Gerbault
56000 Vannes
Tel : 02.97.42.52.00
Fax : 02.97.42.57.66
Email : cb-vannes@cabinet-bourgois.fr

GROUPE MERLIN/Réf doc : N° 841088 - 804 - ETU - PG - 1 – 028

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	C. MORVAN	C. MORVAN	31/01/2018	1ère diffusion

Legende

COMMUNE

Hydrographie

Réseau hydrographique

Zones humides

Eau Potable

Périmètre rapproché de captage d'eau potable

Périmètre éloigné de captage d'eau potable

Submersion marine

Risque de submersion marine, alée +60cm

Réseau d'eaux pluviales

CONDUITE,

FOSSE,

bassins_tampons

Mesures_compensatoires

Zonage PLU

1AUL
1AUa
1AUe
1AUia
1AUp
Uaa
Uab
Uba
Ubb
Ubc
Uca
Ucb
Uia
Uip
Uip2
Uipm
UL

Zonage Assainissement Pluvial

Zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des des dispositifs d'assainissement

Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

N